

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 JUIN 2022**

C.M. 22.06

Date de convocation : 17 juin 2022
Date d'affichage : 17 juin 2022
Compte-rendu succinct : 27 juin 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 24
Votants : 34

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE – M. BEKKOUCHE – MMES DENIS - NEMO - M. VILLALBA-MOLERO – MME EUDE – M. AUMARD – MME SIMONOT - MM. MORENCY – OLIVEIRA - AHOANSOU - GUEGUEN - PROST - MARTINVILLE – MME MAZZOLENI – M. EUDE – MME SOLTY – M. CORNAND - MME OUBOUYA – M. MOHAMED – M. LEBON – MME BAKIR - MME KLEIN-POUCHOL

ETAIENT REPRESENTES : MME JACQUEMART (POUVOIR MME SOLTY) - MME LINDAYE (POUVOIR M. AHOANSOU) – MME MONDIERE (POUVOIR M. PROST) - MME LAMRI (POUVOIR M. MARTINVILLE) – MME GARAULT (POUVOIR M. OLIVEIRA) – M. MENDY (POUVOIR M. CORNAND) – MME PHENBOUPHA (POUVOIR MME BAKIR) – M. CARVALHO (POUVOIR M. VILLALBA MOLERO) - MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR M. MORENCY) - M. BOUCHET (POUVOIR MME MAZZOLENI)

ABSENTE : MME LAAGUID

SECRETAIRE : MME VERTENEUILLE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

22-05-17 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2022 – OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

22-06-01 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 ABSTENTION ET 33 VOIX POUR) approuve le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2021

22-06-02 – BUDGET COMMUNAL – ARRET DU COMPTE DE GESTION 2021 DU COMPTABLE PUBLIC.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 ABSTENTION ET 33 VOIX POUR), donne quitus au Comptable public de sa gestion et constate l'identité des soldes avec les comptes de la Commune.

22-06-03 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 VOIX CONTRE ET 33 VOIX POUR), adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2021.

22-06-04 – PRESENTATION DU RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la présentation du rapport retraçant les actions entreprises par la commune au titre de l'attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, pour l'année 2021.

22-06-05 - PRESENTATION DU RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la présentation du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour l'année 2021.

22-06-06 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE MARCHÉ COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT – CONCESSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT COMMUNAL DU CENTRE ANCIEN AVEC LA SOCIÉTÉ LOISEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour une durée de 5 ans la convention de délégation de service public pour l'exploitation du marché d'approvisionnement communal sous forme d'affermage à la société LOISEAU MARCHÉS et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

22-06-07- GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE – SORTIE DU DISPOSITIF D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) AU PROFIT DES BAILLEURS SOCIAUX - CONVENTIONS CONCLUES AVEC HLM BATIGERE EN ILE DE FRANCE, HLM CDC HABITAT SOCIAL ET SEQENS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénoncer les 4 conventions susvisées, conformément à leur article 6, mettant ainsi un terme à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter du 1^{er} janvier 2023.

22-06-08 - ADHESION A LA CONVENTION MODIFICATIVE N°1 D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHES ET/OU D'ACCORDS-CADRES EN MATIERE DE PRESTATIONS DE TRANSPORT EN AUTOCAR AVEC CONDUCTEUR ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 ABSTENTION ET 33 VOIX POUR), :

- approuve la convention modificative n°1 du groupement de commandes pour la réalisation de prestations de transport en autocar avec conducteur.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention modificative n°1 et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- procède à l'élection des représentants de Ville de Torcy à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande :

Titulaire : Mme Nicole VERTENEUILLE

Suppléant : Mme Annie DENIS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

22-06-09 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA RATP RELATIVE A LA REALISATION D'UNE FRESQUE MURALE SUR LES PILIERS DU VIADUC RER DE TORCY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Commune et la RATP relative à la réalisation d'une fresque murale sur les piliers du viaduc RER de Torcy et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

CONTROLE DE GESTION

22-06-10 - FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL (FAC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions proposé par la Commune et le principe de signature de tout contrat ou convention nécessaire à cet effet et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

22-06-11 - CONVENTION « FONDS MOBILITES ACTIVES – AMENAGEMENTS CYCLABLES », PLAN FRANCE RELANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de financement et le principe de signature de toute convention nécessaire à cet effet et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

22-06-12 - AMENAGEMENT D'AGRES SPORTIFS EN ACCES LIBRE AU CITY STADE DE L'ARCHE GUEDON – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement d'agrès sportifs en accès libre auprès du city stade de l'Arche Guédon et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

22-06-13 - REFECTION DE L'ECLAIRAGE DES GYMNASES JEAN MOULIN ET JEAN MONNET – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réfection des éclairages des grandes salles des gymnases Jean Moulin et Jean Monnet et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

22-06-14 - ACCES AUX SERVICES MUNICIPAUX ET POLITIQUE TARIFAIRE DE LA VILLE DE TORCY POUR L'ANNEE 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve le droit d'accès au taux d'effort pour les familles qui déménagent en cours d'année scolaire, si les enfants restent scolarisés sur le territoire jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.
- approuve le droit aux accès des services municipaux pour les familles qui hébergent des enfants non Torcéens pendant les vacances scolaires au tarif maximum 1 enfant.
- approuve les modalités d'inscription aux études surveillées et études / accueils à compter du 1^{er} trimestre 2022/2023.
- approuve les modalités d'inscription à la restauration scolaire à compter du 1^{er} trimestre 2022/2023.

SPORT

22-06-15 – AVENANT N°1 DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE TORCY, LE CLUB DE TENNIS DE TORCY, LE COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS, L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE (OMAC) ET L'ASSOCIATION FETE LE MUR POUR LA MISE EN PLACE DE L'ACTION « FÊTE LE MUR » A TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Commune de Torcy, le Club de Tennis de Torcy, le Comité départemental de Tennis, l'Office Municipal d'Animation de la Cité (OMAC) et l'association Fête le Mur pour la mise en place de l'action « Fête le Mur ».

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DU PERISCOLAIRE

22-06-16 - PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022 / 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Projet Éducatif de territoire (PEDT) 2022/2026.

MOTION DENONCANT LA CARTE SCOLAIRE 2022/2023

le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à ce que les mesures de fermetures de classes prises par l'Education Nationale soient rapportées dans les plus brefs délais mais également que soit instauré un dialogue réel entre les instances académiques, la municipalité, les enseignants et les parents d'élèves.

22-06-17 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022.

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

22-06-18 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT UNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de fonctionnement unique des établissements d'accueil du jeune enfant modifié. Il prendra effet au 1^{er} septembre 2022.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

22-06-19 - REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL RELATIF A LA VIE QUOTIDIENNE ET AUX EVENEMENTS DE LA VIE

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 VOIX CONTRE ET 33 VOIX POUR) approuve le règlement du temps de travail du personnel de la Commune de Torcy composé de deux parties :

22-06-20 - MODALITES DE REMUNERATION DES VACATIONS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux horaire des différentes vacations ainsi que leurs conditions de revalorisation de la manière suivante :

| Activités concernées | Taux horaire brut en euros | Modalité de mise à jour ou revalorisation |
|--|----------------------------|---|
| Enfance : Encadrement des enfants et temps de préparation de la pause méridienne et les différents temps d'accueil périscolaire dans les structures de la ville | 10,85 | Smic |
| Encadrement des enfants durant les activités spécifiques du périscolaire | 27,85 | Valeur du point |
| Encadrement des enfants durant les ateliers tremplin | 17,30 | Valeur du point |
| Encadrement des enfants durant l' étude | 17,30 | Valeur du point |
| Circulation : Encadrement des points école pour assurer la traversée en sécurité des enfants | 10,85 | Smic |
| Sport : Encadrement des enfants durant les activités sportives de la ville | 15,57 | Valeur du point |

DIRECTION DES SOLIDARITES

22-06-21 – CONVENTION CADRE COMMUNE DE TORCY / CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE POUR LA MISE A DISPOSITION DE MOYENS 2022-2024

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la convention cadre VILLE-CCAS 2022-2024 et autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES

22-06-22 – CONVENTION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC FREE MOBILE POUR IMPLANTATION D’UNE STATION D’ANTENNES-RELAIS FREE MOBILE – 2, AVENUE JACQUES PREVERT A TORCY.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la de convention entre la Commune de Torcy et Free Mobile relative à l’occupation du domaine public pour l’implantation d’une station d’antennes-relais, 2 avenue Jacques Prévert à Torcy, sur la parcelle cadastrale AI 159 et sur une surface de 38 m² augmentée de la surface occupée par les câbles et chemins de câbles.

DIRECTION DE L’URBANISME

22-06-23 – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D’URBANISME

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de prescrire la modification n°2 du Plan Local d’Urbanisme.

22-06-24 – DÉLIBÉRATION PRISE EN APPLICATION DE L’ARTICLE L 153-38 DU CODE DE L’URBANISME JUSTIFIANT LA MODIFICATION DU PLU PORTANT SUR L’OUVERTURE À L’URBANISATION D’UNE PARTIE DE LA ZONE AU1 AU REGARD DES CAPACITÉS D’URBANISATION ENCORE INEXPLOITÉES DANS LES ZONES DÉJÀ URBANISÉES ET DE LA FAISABILITÉ OPÉRATIONNELLE D’UN PROJET DANS CES ZONES

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les justifications exposées ci-dessus pour ouvrir à l’urbanisation une partie de la zone AU1 dans le cadre de la modification n°2 du Plan Local d’Urbanisme, suivant application de l’article L 153-37 du Code de l’Urbanisme.

22-06-25 – PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D’URBANISME – DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de prescrire la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme, prévue à l’article L. 153-34 du Code de l’Urbanisme, en vue mettre en œuvre un projet de parc agricole sur la frange Est de la commune.

22-06-26 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES 2021

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le tableau modifié du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55 le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux.

Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE

